



Donnez-vous les moyens d'agir



Evolution des règles de gestion

La DG a présenté ses propositions d'évolutions concernant les règles de gestion à la DGFIP le lundi 21 septembre 2015.

Pour la CFTC Finances Publiques, l'administration, sous couvert de simplification des règles de mutations, tente par le biais des mutations qu'elle propose de limiter, de gérer la pénurie d'agents qu'elle organise dans les services.

En effet, la DG envisage de supprimer les mouvements complémentaires des A et des B, ou de limiter le droit des lauréats du concours B interne normal et externe à muter uniquement dans la dominante de formation.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES cela représente de réels reculs des droits de ces agents obtenus notamment lors de l'harmonisation des règles de gestion suite à la création de la DGFIP. A l'époque, on devait prendre le meilleur des règles de gestion pour les agents entre les deux filières (ex DGCP et ex DGI) et les agents ne devaient pas être perdants. Si le meilleur n'a pas toujours été retenu finalement, force est de constater que les nouvelles propositions de la DG visent à supprimer définitivement les quelques éléments positifs obtenus à l'époque.

La suppression du mouvement complémentaire, motivée par la DG comme déstabilisante dans les services notamment en RIF, n'est pas acceptable compte tenu de l'avancée réelle qu'elle a constituée pour une partie des agents de la DGFIP.

Cette désorganisation évoquée par la DG pourrait être évitée avec la mise en place de calendriers de mutations plus pertinents.

Pour la CFTC Finances Publiques, la DG pourrait également envisager une logique pluriannuelle de gestion des effectifs qui permettrait de satisfaire tout à la fois des premières affectations équilibrées en tenant compte des fins de scolarité au 1er septembre et des mouvements de mutations satisfaisants et répartis sur l'année en fonction de règles redéfinies avec les partenaires sociaux.

L'introduction d'un mouvement spécifique sur poste pour les emplois B restés vacants à l'issue du mouvement général, à l'instar de ce qui existait dans la filière GP jusqu'en 2014, est positive pour la CFTC.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Toutefois, la CFTC doute que des postes boudés en raison d'un attrait limité et qui représentent des vacances avérées chroniques, retrouvent de manière quasi magique tout pouvoir de séduction à la seule parution dans une liste proposée au mouvement spécifique.

L'attractivité de ces postes pourrait revenir avec un abondement d'ACF qui compenserait l'obligation de délai de séjour évoquée.

En l'absence de réponses crédibles et respectueuses pour les agents de la DGFIP, l'ensemble des organisations syndicales a quitté le groupe de travail.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com